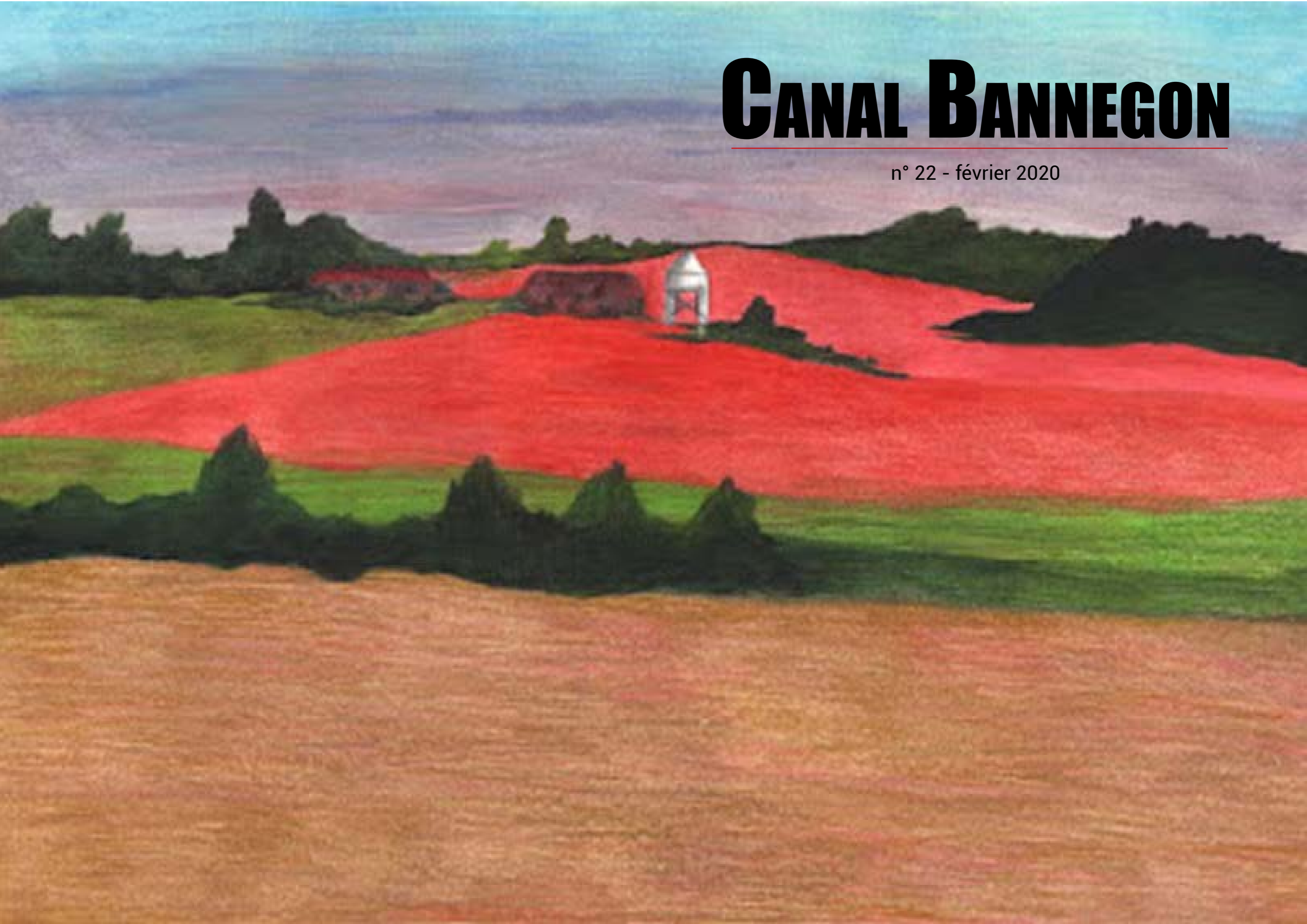


CANAL BANNEGON

n° 22 - février 2020





CANAL BANNEGON
n°22 - février 2020

Édité par
La Commission communication
de la commune de Bannegon

Directeur de la publication :
Claude DESOBLIN

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2020

Membres de la commission :
Philippe ANDRÉ,
Jérôme BILBEAU,
Bénédicte BONNET,
Valérie CAMPOS,
Claude DESOBLIN,
Madeleine MALIN,
Serge MORAT,
Laurent PICO,
Brigitte ROLLET.

Mise en page :
Morgane ANDRÉ

Image de couverture :
Madeleine MALIN

Photos/Images :
Un peu tout le monde
Pixabay
Iconfinder

LE MOT DU MAIRE

La communication des maires sortants se doit de respecter les prescriptions de la loi et de la jurisprudence. C'est pourquoi en cette année électorale, ce mot sera court et il ne comportera pas les projets de 2020, qui vous seront présentés lors de la campagne électorale par la nouvelle équipe, dont je ferai partie, qui sollicitera vos suffrages en mars prochain.

Je forme pour vous des vœux de succès, des vœux de santé parce que c'est la base de tout, des vœux de bonheur parce que c'est là l'essentiel. Nous avons réalisé les travaux d'investissement suivants :

- Sécurisation des usagers sur la RD 76 (busage des fossés et aménagement) au Rhimbé pour un coût de 24.900€ HT, nous avons obtenu une subvention de 12.700€, provenant du produit des amendes de police.
- Acquisition le 21 décembre 2019 de l'atelier (ex menuiserie Dumay), pour un coût de 20.000€.
- Rénovation de l'éclairage public, commande de 2 lampadaires à énergie solaire qui seront posés : l'un au Petit Vernais, l'autre au Gué de Sable. Pose de prises pour illuminations. Coût 26.500€, prise en charge de 50% par le SDE 18.
- Achat des décorations coût 10.000€ pour équipement de : rue des Alandes, rue de la Varnière, la Croix des Pouzes, le Rhimbé, les Ampolies.

Je vous renouvelle mes bons vœux pour 2020.

Claude DESOBLIN
Maire de Bannegon

MAIRIE DE BANNEGON

☎ | 02.48.61.83.61
✉ | mairie.bannegon@wanadoo.fr
🌐 | http://www.bannegon.fr

Horaires d'ouvertures :

Lundi : 13h30 à 17h30
Mardi : 13h30 à 17h30
Jeudi : 8h00 à 12h15
Vendredi : 8h00 à 12h15

AGENCE POSTALE

☎ | 02.48.56.79.80



Horaires d'ouvertures :

Lundi : 13h45 à 17h00
Mardi : 13h45 à 17h00
Jeudi : 8h45 à 11h30
Vendredi : 8h45 à 11h30

L'ANNUAIRE DES ENTREPRISES BANNEGONNAISES

BAR / RESTAURATION

LE SAGONIN

Bar restaurant
Place Saint-Georges
Tel : 06 34 19 48 03

MOULIN DE CHAMÉRON

Hôtel / Restaurant
Chaméron
Tel : 02 48 61 83 80

BOULANGERIE PÂTISSERIE

MAHIEU PATRICK

Rue de la Mairie
Tel : 02 48 61 83 45

COIFFURE

SASU CHRISTINE AUBRUN

Mardi tous les 15 jours
Place Saint-Georges
Tel : 06 62 91 00 15

ENTRETIEN ESPACES VERTS

CHARPY GÉRARD

Le Rhimbé
Tel : 06 72 03 49 63

GITE / CAMPING

LA FERME DU PONT DE SARGY

gîte rural - camping à la ferme -
table d'hôtes - piscine
Picq Laurent
Le Pont de Sargy
Tel : 02 48 61 84 02

LOISIRS

MAUPIED SOPHIE

Écurie la Prée des Veaux
3, allée de la Prée des Veaux
Tél : 06 64 96 49 79
mail : ecuriedelapree@outlook.fr

MÉCANIQUE AUTOMOBILE

NOUAUD JEAN-CLAUDE

Réparation automobile
La Croix Bodin
Tel : 06 74 07 38 80
mail : jclaudemeca@hotmail.fr

PRODUCTEURS LOCAUX

LES JARDINS DU BERRY

Confitures - miel - pâtes de fruits
- pain d'épices
Fattie et Guillaume AVON
22 Le Rhimbé
Tel : 06.62.32.54.85
07.50.27.24.87

AUX THIOTS LÉGUMES

Jamet Jean Marc
Les Thiots
Tel : 06 01 30 16 48

RETOUCHE - COUTURE

INSTANT COUTURE

Atelier de retouches - cours -
vente de kit
Laetitia Boureau
2 le Brot au Chat
Tel fixe : 02 48 61 80 23
Tel portable : 06 86 06 13 31

**Un oubli, une erreur ?
N'hésitez pas à le signaler en
Mairie afin que nous puissions
effectuer la correction dans le
prochain Canal Bannegon.**



RANDONNEE MOTO DU 22/09/2019

L'amicale des Sapeurs Pompiers de Charenton nous a conviés à la randonnée moto organisée au profit du Téléthon. En effet, au centre de secours de Bannegon avait lieu un ravitaillement pour tous les participants ce qui représentait une centaine de moto. Des pompiers de Charenton, notamment des anciens sont venus prêter main-forte au personnel de Bannegon. Merci à toutes et à tous pour le succès de cette action.

DECORATION DU 11/10/2019

A la salle du Duc du Duc Jean de Berry à Bourges avait lieu la remise de médaille pour l'encouragement du dévouement et du bénévolat organisée par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Cher. Trois pompiers de Bannegon l'ont reçue, sur présentation de dossier : LOMBARD Michel médaille de bronze, CHARPY Gérard médaille d'argent, BONNET Daniel médaille d'argent.

Ces médailles sont attribuées en reconnaissance des engagements au niveau associatif. Félicitations aux trois récipiendaires.

SAINTE BARBE 2019

Notre sainte barbe s'est déroulée le 14 décembre dernier à la salle des fêtes de Bannegon précédée par le dépôt de gerbe aux monuments aux morts et comme chaque année nous sommes allés nous recueillir sur les tombes de nos anciens à Givardon, Charenton et Bannegon. Cette année, nous avons la présence du Directeur du SDIS, le Colonel MARCAILLOU, du Chef de Groupement Sud, le Cdt GAMET, de l'appui territorial Adj AUDEBRANT Adrien, Ltn PINON représentant l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Cher, M. AUPY Vice Président du Conseil Départemental, M. DESOBLIN Maire de Bannegon, Général BARIBAUD et les représentants des centres voisins. Le bilan de l'année 2019: 70 interventions au lieu de 75 en 2018. : -56 secours à personnes, - 8 incendies, - 2 accidents - 4 divers. Le nombre aurait pu être plus important, en effet, nous comptabilisons 24 refus de départ par manque de disponibilité (interventions réalisées par les centres voisins sur notre secteur).

Au niveau formation, Jordan MICHEL et Arnaud ROULIN ont réussi leur module 1B (équipier prompt secours), Arnaud ROULIN COD0 (conduite et guidage, Aurore PICQ COD1 (conduite PL

pompe), Daniel et Bénédicte BONNET accompagnateur de proximité et formateur accompagnateur afin de poursuivre la formation dans le centre.

Chaque pompier a reçu la fourragère en reconnaissance de 5 ans d'ancienneté. Julien GAUDRON a reçu la médaille du ministère échelon bronze pour 10 ans, Michel LOMBARD la médaille de l'Union Départementale échelon vermeil pour 25 ans, Laurent CORDEBOIS et Laurent PICQ celle de l'Union Départementale échelon grand or pour 35 ans. Lors de la sainte barbe départementale, Daniel BONNET s'est vu remettre la médaille d'honneur échelon grand or pour 40 ans de service et la médaille d'honneur services exceptionnels échelon argent.

Suite à nos actions de recrutement, trois dossiers sont en cours de validation pour un recrutement pour 2020 : Aurélien POINTEAU, Arthur LATOUR et Stéphane LAPLANCHE. Le Directeur nous a précisé que le centre ne fermerait pas.

Si vous aimez aider votre prochain et avez un peu de temps disponible, venez nous rejoindre. N'hésitez pas à venir nous voir lors des manoeuvres que nous allons continuer avec le centre de Charenton.

Bénédicte BONNET



DANS CE NUMÉRO :

- Page 2** - Le mot du Maire
- Page 3** - Concours des maisons fleuries
- Page 4** - Communiqué : détenteurs de porcs ou de sangliers
- Page 5** - Retour sur l'année de l'Epinuche
- Page 6/7** - Visages, village : le goût de l'archive

- Page 8** - Canaux de Bannegon
- Illuminations de Noël
- Page 9** - Spectacle de fin d'année
- Théâtre d'improvisation
- Noël intergénérationnel
- Club des Reflets d'Automne.
- Page 10** - Sapeurs pompiers
- Page 11** - L'annuaire des entreprises

VIE COMMUNALE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année 4 dossiers ont été constitués pour participer au concours départemental des maisons fleuries. Merci à Sandrine BAUS pour sa première participation.

Le palmarès 2019 :
catégorie fermes : Isabelle GAUDRON 5ème prix
2ème catégorie : Sandrine BAUS encouragements
3ème catégorie : Claudette LELONG 15ème prix
Bénédicte BONNET félicitations.

Pour rappel, il est important pour une commune que les habitants participent individuellement au fleurissement de leur village. En 2020, la commune sera évaluée pour le maintien de la 2ème fleur pour le concours régional. C'est l'ensemble de la commune qui est noté aussi bien les parties privés que les lieux publics. Donc à vos jardinières et pot de fleurs, que Bannegon reste dans les plus beaux villages fleuris.
Bénédicte BONNET



DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) : cf liste au verso.

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, **ou mortalité anormale** → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
www.platorme-esa.fr

* Pays concernés au 10/05/2019 sur le continent européen :

Belgique, République de Bulgarie, Espagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Lettonie, Malde, Pologne, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Serbie, République de Slovaquie, Ukraine

LEFETARTARDS (THÉÂTRE D'IMPROVISATION) VIE COMMUNALE

Le 3 décembre, l'Association Ronds de Sorcières est remontée sur son balai.

Suite à une heureuse rencontre entre Delphine (présidente de l'association) et Florette, responsable de la promotion de la troupe. Rencontre cet été au bord de la piscine de Dun-sur-Auron entre deux longueurs de crawl. Après quelques mises au point, Bannegon a ouvert ses portes de la salle des fêtes à ce théâtre d'improvisation.

D'entrée de jeu, chaque spectateur (plus de 30) sur un morceau de papier inscrit, une situation, animal...

etc , ce qui lui passe par la tête, le ou la plus absurde est acceptée. Mis dans un chapeau. Ils vont être tirés au hasard par monsieur Loyal. Il choisira deux ,trois , quatre des ses acolytes pour l'improviser. Ils sont 6 (5 filles et un garçon) plus monsieur Loyal. Bien sûr la situation se corse, des gages sont imposés, la refaire à l'envers, la refaire trois fois plus vite etc. Ce qui a bien fait bidonner les grands et les petits. Un bravo à ces jeunes comédiens.

Madeleine MALIN

VIE COMMUNALE NOËL INTERGENERATIONNEL

Le samedi 21 décembre 2019, la municipalité a organisé un Noël intergénérationnel, où les aînés et les enfants ont pu partager un goûter avant de profiter d'un spectacle de Karl Le Magicien, qui a enchanté petits et grands avec des numéros sensationnels. A la suite du divertissement les enfants ont reçu leurs cadeaux de Noël et les aînés leurs colis de fin d'année.

Philippe ANDRÉ



ASSOCIATIONS CLUB REFLET D'AUTOMNE, GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Activités 1er semestre 2020

- 22 janvier : remise des lots des concours permanents, belote, tarot, jeux société,
 - 31 janvier : interclub à Thaumiers,
 - 4 mars : sortie restaurant,
 - 24 juin : fête de l'amitié,
- Club les 1^{er} et 3^{ème} mercredis.

Les jardins de Victorine ont été inaugurés début octobre 2019 avec la collaboration de la MARPA de Charenton-du-Cher, un parcours de marche a été installé et un bac potager. Les adhérents du club y participent et des résidents de la MARPA avec l'appui d'ISOA 18



Arlette DESOBLIN

Suite à une forte sécheresse et aux travaux planifiés mais non effectués par le syndicat du Canal de Berry, des canaux ont été asséchés, ce qui a engendré une grosse perte de poisson.

La société l'Épinoche a dû prendre l'initiative et les frais pour réaliser des travaux afin de minimiser cette conséquence, comme boucher un trou de rat et



poser une rustine sur la bêche au canal de Rhimbé.

Nous avons eu la confirmation par le syndicat du Canal de Berry, que les travaux de la pelle de l'écluse de la Fontblisse, seront réalisés en 2020.

Gérard CHARPY



ILLUMINATIONS DE NOËL VIE COMMUNALE

Nous avons pu cette année harmoniser l'intervalle des luminaires de Noël à un poteau sur deux dans le bourg de la commune. Nous avons eu aussi la possibilité de compléter la rue des Allandes et de la Varnière suite à quelques travaux d'installation électrique sur les poteaux existants.

Les habitants du Rhimbé, des Ampolies et de la Croix des Pouzes ont pu également être illuminés pour les fêtes malgré un incident la nuit qui a suivi la pose, heureusement réglé le matin même.

Nous sommes de ce fait ravis d'avoir pu plonger tous ensemble dans la chaleureuse ambiance de Noël.

Jérôme BILBEAU

VIE COMMUNALE UNE FIN D'ANNÉE EN SPECTACLE

Bannegon se démène. Notre fidèle Solène Mercier, directrice de la Carrosserie Mesnier, nous a concocté, fin novembre un nouveau spectacle. Wally. Plus de 60 personnes furent au rendez-vous.

Wally, personnage seul sur scène, qui au son de ses chansons et de sa guitare, notons une belle voix, régale son public, qu'il entraîne avec humour dans son discours et ses réflexions parfois inattendus et absurdes. Comme à chaque représentation, un verre est offert au public pour débattre avec les artistes. Apparemment, ce fut un succès et la performance fort appréciée.

Madeleine MALIN



www.wally.com.fr

Le canal de Bannegon a beaucoup souffert de la canicule de cet été, de nombreux biefs se sont retrouvés à sec de la Croix des Pouzes à l'écluse de Lavaux entraînant la perte de beaucoup de beaux poissons, espérons que l'année 2020 sera meilleure.

Les cartes de pêche peuvent être retirées depuis le 15 décembre 2019 chez :

- Monsieur le trésorier, Marcel BOIREAU (27 route de Bannegon, 18600 Neuilly-en-Dun.)
- Au café de Thaumiers, le Pajerry
- ou par internet.

Comme chaque année, une carte gratuite sera tirée au sort parmi les adhérents de l'Épinoche. En 2019, 127 cartes ont été vendues.

MANIFESTATIONS POUR 2020

- Concours à la truite le 29 mars 2020
- Loto les 4 et 5 juillet 2020
- Concours le 30 août 2020 au Rhimbé.
- Assemblée Générale le 11 janvier 2020 ouverte à tous les adhérents.
- En fin d'année aura lieu le vote pour le renouvellement du bureau.

L'AAPPMA remercie la commune

pour l'entretien des berges et le garde Daniel BONNET pour la surveillance et son œil vigilant. Le concours de pêche du 25 août 2019 a attiré de nombreux concurrents (participation une des trois meilleures du département)

56 pêcheurs le matin, le 1er : Pascal SAUVET.
26 équipes l'après-midi, les 1er : LELOUARNE-DELABARE

Total des prises de la journée, 66kg490.
Bonne pêche à tous!

Le secrétaire de l'AAPPMA
G. BOUCHARNIN



VISAGES, VILLAGE : LE GOÛT DE L'ARCHIVE¹ À VENIR (SUITE ET FIN)

Première partie Canal Bannegon n°20, deuxième partie Canal Bannegon n°21.

Cette période de fin d'année est sans doute la plus propice à des déploiements lumineux de toute sorte, chacun et chacune rivalisant à une échelle plus ou moins grande pour perpétuer, consciemment ou pas, la tradition ancienne de la fête des lumières au moment du solstice d'hiver. La plus longue nuit de l'année est en effet aussi celle après laquelle les jours commencent à rallonger. Vue du ciel pourtant, la différence n'est pas si marquée que cela avec les autres mois ou

jour, tant la pollution lumineuse s'est répandue, un fléau que les développements technologiques rendent désormais visibles pour le plus grand nombre.

Depuis quelques années, les photos aériennes ou prises par satellites, voire par drones, affinent et enrichissent notre perception du monde, permettant aussi bien à l'UE de vérifier si des plantations ont bien été faites chez qui a reçu une subvention à cet effet, si des troupeaux sont bien là où ils sont

déclarés se trouver, voire même à un simple quidam de comparer, par exemple, les taux d'éclairage entre le début des années 2000 ou 2010 et aujourd'hui, à Bannegon comme ailleurs, ou encore de mettre en parallèle des paysages vus du ciel au fil des ans dans son voisinage ou plus loin.

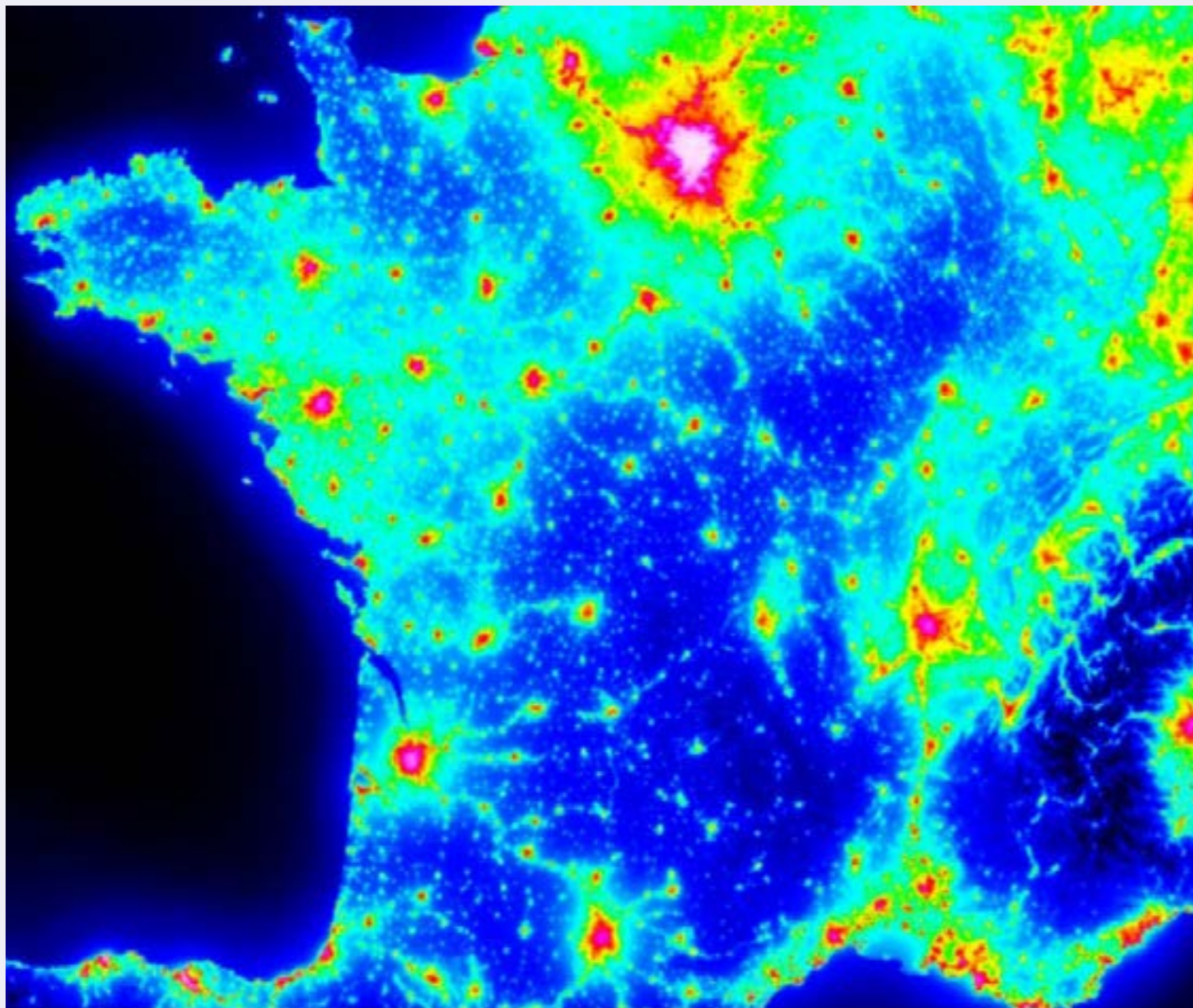
Pour ce qui est du ciel, divers sites se donnent pour mission d'informer sur une pollution moins visible qu'une marée noire mais tout aussi nuisible sur le long

terme. Fin décembre 2018, l'Etat français (condamné en mars 2018 pour son inaction dans la lutte contre la pollution lumineuse), a - enfin et en traînant les pieds! - publié deux arrêtés requis par le Conseil d'Etat relatif à la régulation de l'éclairage nocturne : les modalités de contrôle devront être appliquées par les collectivités dès le 1er janvier 2020 (allumage des éclairages au plus tôt au coucher du soleil et extinction au plus tard une heure après la fin de l'activité). Le Grenelle I (en 2009) puis le II il y a presque 10 ans (2010), incluaient déjà un volet sur la prévention des nuisances lumineuses (en particulier celles liées à la publicité).

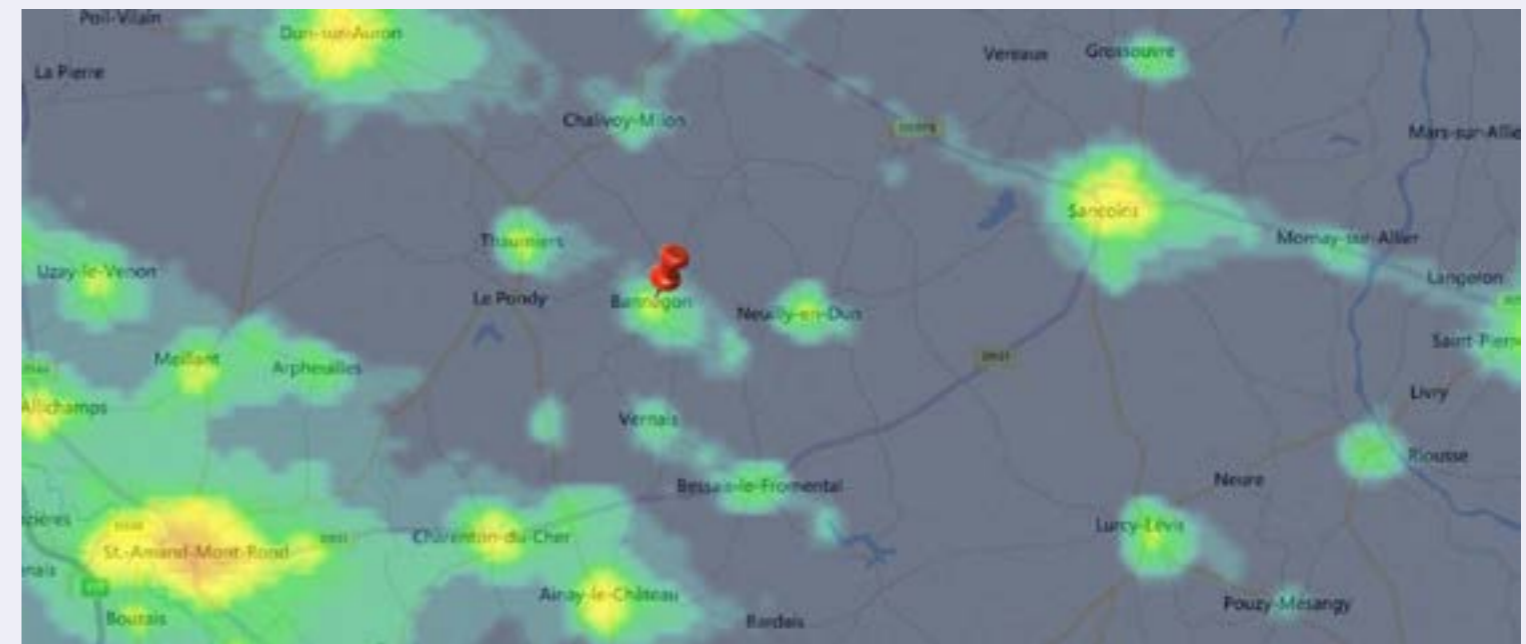
et autres rongeurs, rapaces et poissons, diurnes ou nocturnes, tous les organismes vivants ayant un besoin vital d'obscurité totale durant un nombre d'heures variable selon les groupes. On pourrait évoquer également les arbres qui connaissent comme les autres espèces vivantes ce que l'on appelle un rythme circadien fait d'alternance de lumière et de nuit. Des travaux ont montré comment les éclairages artificiels affectent en le dérangent, le mode de vie et de développement des plantes dont les feuilles changent naturellement de couleur en fonction de la lumière naturelle et ont un cycle régulier -s'il n'est pas contrarié- de pousse et de chute.

Elle propose également des labels « villages étoilés », permet à qui le désire de devenir « sentinelle de l'environnement nocturne », fait œuvre de diffusions de savoirs, de pédagogie etc.

Même si le ciel de Bannegon réserve encore de belles voies lactées et des myriades d'étoiles ou de constellations, même si les berges du canal restent globalement des espaces relativement préservés des éclairages publics et privés, la carte ci-dessus montre qu'il reste encore du travail à faire si l'on veut obtenir le label village étoilé de l'ANPCEN !.. mais rien n'empêche de commencer à



Carte de la pollution lumineuse en France (Source Avex, Association d'astronomie)



Pollution lumineuse sur Bannegon et ses environs 2019 (Source Light Pollution Maps)

Outre d'inutiles dépenses d'énergie, l'éclairage nocturne excessif affecte en effet l'équilibre biologique des humains comme du monde animal et végétal. De nombreuses associations alertent sur l'impact des halos aussi bien sur les migrations des oiseaux que sur la reproduction ou simplement la vie des insectes (papillons de nuit mais pas seulement)

L'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) est la plus ancienne association et son action est reconnue depuis 2014 comme étant d'intérêt général : elle œuvre depuis 20 ans afin de sensibiliser édiles et populations aux « enjeux de la qualité de la nuit » et de faire connaître les moyens de réduire les nuisances lumineuses.

réduire son éclairage, comment une résolution du nouvel An et voir comme cela se traduira vu du ciel dans un an. Chiche ?!

Brigitte ROLLET

¹ Emprunts au titre d'un film d'Agnès Varda et d'un ouvrage d'Arlette Farge.